

Règlement des épreuves d'admission 2019-2020 du 1er Bloc du 1er cycle - B1 (60 crédits)

Profil d'enseignement, projet pédagogique et artistique de l'erg

Depuis sa création en 1972, l'erg se définit comme une école de recherche où l'activation des modes et espaces de production conduit l'étudiant-e à apprendre en faisant.

L'articulation des cours est une zone de convergence suscitant l'inattendu, l'échange, le collectif, la forme hybride, contribuant ainsi à former des artistes- citoyen-nes en relation au monde, bien au-delà de la période de formation. Il ne s'agit pas, ici, d'apporter des certitudes, mais de créer les conditions d'une expérimentation maximale favorisant le positionnement de l'étudiant-e face à son médium, tout en le déconstruisant pour mieux s'en emparer. Et pour le déconstruire il faut le prendre en main.

L'enseignement de l'erg se différencie par l'approche interdisciplinaire ou transdisciplinaire, garantie par le croisement d'étudiant-es et de professeur-es provenant de différentes disciplines : vidéo, peinture, photographie, sculpture, dessin, installation-performance, arts numériques, typographie, graphisme, communication visuelle et graphique, illustration, bande dessinée, cinéma d'animation, dans des ateliers pluridisciplinaires qui les rassemblent par pôles en Bachelors : art, narration et média. Et au travers des 4 programmes proposés en Master: Pratique de l'art, outils critiques (Art et contextes simultanés), Récit et expérimentation (Narration spéculative), Politique et expérimentation graphique (Design éditorial, erg-edit, politique du multiple / Pratiques graphiques et complexité scientifique). Les étudiant-es ont aussi l'occasion de se confronter à d'autres pratiques dans les stages réalisés en interne, lors d'ateliers proposés par les enseignant-es avec des invité-es extérieurs et ouverts à plusieurs orientations ou lors de l'usage de différents lieux d'apprentissage (salle de montage vidéo, labo super 8, salle son, print-lab, etc.)

Outils techniques

Les espaces de production, d'action se diversifient. Les premières années sont le moment de l'expérimentation maximale de ces lieux. Expérimenter ce qu'est un atelier: un ordinateur, une table, une scène, une cuisine. Non seulement les cours sont des ateliers multidisciplinaires, mais aussi les lieux de l'école même peuvent le devenir aussi : auditoire, salles de cours spécifiques, cafétéria, lieux d'exposition. La réalisation plastique d'idées, de projets, de commandes d'autrui, d'actes de communication est un processus qui arrive, qui opère dans sa réalisation même, il faut passer par là : imaginer, faire, voir, dire. Il faudra accompagner le risque des étudiants et des étudiantes à explorer les zones situées hors des manuels de toute sorte.

Afin de pouvoir se poser la question des conditions de production, il s'agit d'ouvrir et de comprendre les outils qu'ils et elles ont dans les mains: softwares, pigments, typographies, films, voix. La forme est-elle déterminée par l'Histoire, les compagnies d'informatique, par les limites techniques, par les moyens économiques, par le lieu de travail?

Outils critiques, théoriques

Il faut aussi se poser la question des conditions critiques de production, d'existence du projet: avec quels outils d'analyse regardons-nous? Quelles sont les sources de ces outils? Qui parle? À qui? Dans quel système économique, politique et social? Dans quelle Histoire ? Il s'agira de soutenir tout au long du cursus une résistance, une désobéissance épistémologique aux normes et codes de l'histoire. Une pratique artistique articulée sur la possibilité d'une pensée critique situe ses références, ses objets dans un contexte géopolitique. Aucune pratique n'est indépendante de ses lieux, de sa forme donc de sa technique, de son époque, de ses liens avec d'autres artistes, arts et situations.

Outils collectifs

Une attention particulière est portée à ces productions qui peuvent exister selon différents formats parallèlement: performance, vidéo, conférence, publication, graphisme. Ces formes se pratiquent collectivement, en apprenant et en interrogeant l'autre. Les conditions de travail posent la question du travail en groupe. Un groupe nécessaire à l'expérimentation. Et donc, poser ce travail en collectif au centre aussi de l'équipe enseignante et administrative. Et ainsi s'interroger sur comment se développe le travail de l'école, comment travaillent les artistes, les auteurs, les scientifiques. Leur demander d'observer les types de relations qui s'établissent, les protocoles qui se posent et quelle hospitalité est proposée.

Ces priorités éducatives sont travaillées avec l'équipe d'enseignants de l'erg conjointement à un programme d'invitations de personnalités issues des champs artistique, scientifique et des sciences humaines, dont la présence au sein de l'école prend la forme de workshops, de séminaires et d'interventions publiques.

L'erg est le lieu des pratiques artistiques, plastiques, graphiques qui entrent dans les zones à risque théoriques et formelles. Un lieu et des pédagogies à définir et redéfinir collectivement. C'est un lieu où l'on peut apprendre de ce qui ne marche pas. Un lieu de recherche donc.

1^{ER} CYCLE

LES PÔLES ARTISTIQUES : ART, NARRATION, MEDIA

Le pôle est un point de rencontre, de convergence entre plusieurs orientations. C'est un lieu de synergie et de transversalité des savoirs et des pratiques. à l'intérieur de chaque pôle se déploie un atelier pluridisciplinaire spécifique.

LES ORIENTATIONS : COURS ARTISTIQUE DE L'ORIENTATION

L'étudiant choisit une orientation parmi les 13 proposées, chacune associée à un pôle. De manière à faciliter et accompagner ce choix, tous les ateliers sont ouverts la première semaine de l'année académique afin que les enseignants y présentent les contenus et objectifs du cours.

Pôle Art : Peinture, Installation/Performance, Dessin, Arts numériques, Sculpture, **Cinéma d'animation**, **Vidéographie**, **Photographie**

Pôle Narration : Bande dessinée, Illustration **Cinéma d'animation**, **Vidéographie**, **Photographie**.

Pôle Media : Typographie, Graphisme, Communication visuelle et graphique.

AP : ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE / COURS ARTISTIQUE

Dès sa création en 1972, l'erg a pris acte du décroisement et de la perméabilité des pratiques artistiques contemporaines. Puisqu'aujourd'hui des mots comme globalisation ou transversalité restent au centre des débats, un enseignement limité à une seule orientation ne peut répondre aux constantes mutations des pratiques artistiques contemporaines.

La pluridisciplinarité participe à l'enrichissement de ces débats. L'AP est obligatoire, la pédagogie y est axée sur la recherche et l'expérimentation dans le cadre du projet personnel de l'étudiant.

LES COURS ARTISTIQUES DE SOUTIEN SPECIFIQUE A L'ORIENTATION

Cours artistiques à choix, lieux de la découverte d'une méthodologie, d'une discipline, d'un médium ou d'une technique en relation avec les différentes orientations.

LES COURS TECHNIQUES

Cours à choix, transversaux, abordant des contenus pouvant nourrir chaque orientation, offrant des bases techniques ou des champs de réflexions par la pratique.

LES COURS GENERAUX (COURS THÉORIQUES)

Ils ont pour objectif l'acquisition de connaissances théoriques et d'outils critiques nourrissant le projet artistique de l'étudiant. L'éventail diversifié des cours travaille aussi bien le champ de l'esthétique et de l'histoire de l'art que celui des questions économique-politiques, et ceci en constante relation avec les sciences exactes et humaines.

Les activités d'apprentissages sont regroupées en UE (unités d'enseignements).

DESCRIPTION DU CONTENU DE L'ÉPREUVE

“L'épreuve est accessible à des candidats sans formation artistique particulière.

Elle se déroulera sur 3 jours consécutifs durant lesquels les candidats participeront à différents ateliers. Un entretien individuel est prévu pour chaque candidat. L'appréciation ne porte pas sur des acquis techniques, mais sur des aptitudes. ”

MODALITES D'ORGANISATION DE L'EPREUVE

Seuls les candidats ayant rempli les formalités d'inscription à l'école sont admis à participer à ces épreuves.

Le dossier socio-culturel, complété et remis lors de l'entretien, accompagnera à cette rencontre. Ce dossier reprend les renseignements personnels et les motivations.

MODALITES D'EVALUATION DE L'EPREUVE

Le jury de délibération des épreuves d'admission, composé par la direction, comprend :

- la direction de l'erg, qui préside, ou, en cas d'absence, un membre du personnel désigné par le Pouvoir organisateur ;
- au minimum, trois membres du personnel enseignant dont un au moins de l'orientation ou du pôle dans lequel le candidat désire s'inscrire.
- Le secrétariat du jury d'admission est assuré par un membre du personnel de l'Ecole, choisi par le directeur. Le secrétaire n'a pas voix délibérative.

Pour délibérer valablement, deux tiers des membres du jury doivent être présents. Le jury d'admission décide à la majorité des voix si un candidat est admis ou non. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Un procès-verbal mentionne les décisions prises lors de la délibération. Il est signé par le président, le secrétaire et les membres du jury. Une copie du procès-verbal, déclarée conforme par le directeur, est envoyée à l'administration de l'enseignement supérieur artistique pour le 31 octobre de l'année académique en cours. L'original est conservé à l'Ecole supérieure des Arts pendant 1 an.

Résultat à l'épreuve d'admission : « accepté » ou « refusé » sur base d'un avis motivé.

Le candidat ayant réussi l'épreuve d'admission est autorisé à s'inscrire dans l'Ecole supérieure des Arts où il a présenté cette épreuve.

La participation à l'épreuve d'admission implique l'adhésion du candidat au projet pédagogique et artistique de l'erg. (Décret art. 110)

EN CAS D'ECHEC

Le candidat ayant échoué à l'épreuve d'admission en est informé par affichage aux valves de l'Ecole, au plus tard le deuxième jour ouvrable qui suit la clôture de cette épreuve, et par retrait d'une notification motivée contre accusé de réception l'informant également des modalités d'introduction de plainte.

PROCEDURES D'INTRODUCTION DE PLAINTE

Le candidat peut, dans les 4 jours ouvrables de l'affichage des résultats aux valves, introduire une plainte relative à une quelconque irrégularité dans le déroulement de l'épreuve par pli recommandé adressé à la direction de l'erg ou par dépôt au secrétariat étudiants, contre accusé de réception.

COMMISSION CHARGÉE DE RECEVOIR LES PLAINTES

La commission comprend :

1° la direction de l'erg, qui assure la présidence, et, le cas échéant, le membre du personnel désigné pour l'épreuve d'admission au titre de Président ;

2° trois membres du Conseil de Gestion pédagogique, désignés par la direction.

Chacun a voix délibérative.

Le secrétariat de la commission est assuré par un membre du personnel de l'Ecole, choisi par la direction. Le secrétaire n'a pas voix délibérative.

Dans les quatre jours ouvrables qui suivent l'expiration du délai d'introduction des plaintes, la Commission examine les plaintes introduites. Si elle le juge nécessaire, elle reçoit le ou les candidats. Cette Commission peut invalider le résultat de l'épreuve.

La direction de l'erg est alors tenue d'organiser dans les quatre jours ouvrables une nouvelle épreuve ou partie d'épreuve suivant les modalités fixées dans le règlement de l'épreuve d'admission.

Un procès-verbal mentionne les décisions prises lors de la délibération de la commission. Ce procès-verbal est signé par le Président, les autres membres de la commission et le secrétaire.

Le candidat ayant introduit une plainte est informé des décisions de la commission par affichage aux valves de l'Ecole, au plus tard le second jour ouvrable qui suit la délibération de la commission et par retrait d'une notification motivée contre accusé de réception.

Règlement des épreuves d'admission au 1^e bloc de 60 crédits du 1^e cycle de l'erg de 2018-2019